

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 10 juillet 2023**

**Délibération n° CP-2023-2481**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à l'Institut Lumière et au festival Lumière pour l'année 2023 et d'une subvention d'équipement pour la rénovation des salles de cinéma de la Villa Lumière

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Madame Véronique Moreira

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

**Présents** : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

**Commission permanente du 10 juillet 2023****Délibération n° CP-2023-2481**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à l'Institut Lumière et au festival Lumière pour l'année 2023 et d'une subvention d'équipement pour la rénovation des salles de cinéma de la Villa Lumière

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel est une association déclarée depuis 1979. Installée depuis 1982 au cœur de Monplaisir, quartier historique de Lyon où les frères Lumière ont inventé le cinématographe, elle a pour objet social, d'une part, la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels et, d'autre part, la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine à travers différentes manifestations, au 1<sup>er</sup> rang desquelles l'organisation, dans la Métropole de Lyon chaque année, du Festival Lumière.

L'Institut Lumière est dirigé par Thierry Frémaux depuis 1995. Depuis l'automne 2021, il est présidé par Irène Jacob, qui a succédé à Bertrand Tavernier, décédé en mars 2021, qui présidait l'Institut depuis sa création.

Au vu de l'intérêt général que présentent les activités de l'Institut Lumière, celui-ci sollicite le soutien de la Métropole pour ses activités permanentes de valorisation de la culture cinématographique ainsi que pour l'organisation des éditions 2023 du Festival Lumière et du Marché international du film classique (MIFIC).

Il sollicite, également, une subvention d'équipement pour la rénovation des salles de cinéma de la Villa Lumière afin de développer ses activités, notamment, pédagogiques et cinéclub.

**II - Objectifs de la Métropole**

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine pour la période 2021-2026, la Métropole soutient des équipements et événements culturels qui contribuent à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

Cette implication, notamment en direction de l'Institut Lumière, a pour objectifs de favoriser la vitalité et la diversité de l'offre culturelle dans la Métropole. Par ailleurs, l'Institut Lumière concourt, avec l'organisation du Festival Lumière, à des objectifs majeurs poursuivis par la Métropole :

- contribuer au maillage territorial de la Métropole et à la dynamique culturelle du territoire métropolitain au travers d'actions dans de nombreuses communes,
- contribuer à l'émancipation des personnes par la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle auprès d'un large public (scolaires, personnes hospitalisées ou incarcérées, etc.),

- favoriser l'insertion sociale par l'intégration de personnes plus éloignées de l'offre du Festival dans l'organisation et la participation à des cursus d'insertion professionnelle,
- accompagner la structuration des acteurs du cinéma de patrimoine, par le développement du MFIC mis en place depuis 2013,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale.

### **III - Activités permanentes de l'Institut Lumière**

#### **1° - Activités de l'Institut Lumière**

En 2022, par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1553 du 11 juillet 2022, la Métropole a attribué une subvention de 173 242 € à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et, par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1891 du 21 novembre 2022, une subvention de 10 000 € pour la classe culturelle numérique On tourne.

L'Institut Lumière mène de nombreuses et diverses activités en lien avec son objet statutaire de diffusion et valorisation de la culture cinématographique :

- la programmation cinématographique dans le hangar du Premier Film, salle de cinéma d'environ 270 fauteuils, qui accueille environ 110 000 spectateurs en plus de 800 séances chaque année,
- la gestion du musée Lumière, qui propose un parcours autour de l'invention du cinématographe par Louis Lumière en 1895 et des activités d'artistes et d'ingénieurs des frères Lumière. Il accueille environ 60 000 visiteurs,
- la valorisation du travail des frères Lumière avec l'exposition Lumière, le cinéma inventé présentée depuis 2015 à Paris, Bologne, puis Lyon en coproduction au Musée des Confluences, Évian, et le film Lumière ! L'aventure commence, sélection de films des frères Lumière restaurés et commentés par Thierry Frémaux, sorti en salle début 2017 (vu par environ 130 000 spectateurs et vendu dans 30 pays pour diffusion en salles),
- des activités éducatives dans le cadre scolaire et extra-scolaire (visites, analyses de films et ateliers d'éducation à l'image, pour aiguïser le sens critique et former les spectateurs de demain), qui touchent chaque année environ 40 000 enfants et adolescents. Depuis 2018, l'Institut s'est associé à la Métropole pour initier une classe culturelle numérique, résidence artistique en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) des collèges de la Métropole laclasse.com, qui permet à des collégiens, de travailler avec des réalisateurs à travers une plateforme numérique collaborative pour écrire et réaliser un court métrage,
- la mise en œuvre d'un programme d'insertion depuis 2018, qui propose à des personnes en insertion de valoriser une expérience au sein de l'Institut et du Festival Lumière et d'offrir, avec un groupe d'entreprises partenaires, des stages ou des contrats en alternance pouvant à terme se transformer en emploi. Depuis 2018, des ateliers sont également menés dans différentes maisons d'arrêt de la région,
- la coédition avec Actes Sud de livres sur le cinéma et l'édition de la revue mensuelle de cinéma Positif, reprise en 2011,
- la gestion de 2 galeries de photographies de cinéma : la galerie Cinéma 1 située en Presqu'île depuis 2012, la galerie Cinéma 2 ouverte en 2018 rue du Premier Film,
- l'exploitation de la librairie Lumière, ouverte à l'automne 2018, rue du Premier Film, qui propose un large fonds d'ouvrages sur le cinéma et la photographie ainsi que des DVD,
- la valorisation de la rue du Premier Film par l'installation progressive d'activités dans les locaux situés face au hangar du Premier Film (librairie, café, galerie photos), projet de rénovation du mur des cinéastes et de requalification de la rue du Premier Film.

L'année 2022 a marqué le retour à une reprise complète des activités de l'Institut Lumière depuis la crise sanitaire. Le public est au rendez-vous avec, notamment, une fréquentation record pour le musée Lumière qui enregistre 76 000 visites au total dont 46 000 en individuel et une fréquentation supérieure à 2019 pour le hangar du Premier Film avec 120 000 entrées. La librairie et le café Lumière ont trouvé leur public avec respectivement 40 000 et 60 000 visites annuelles et des chiffres d'affaire en progression.

En 2022-2023, dans le cadre du projet On tourne, 6 classes (issues de 4 collèges et 2 instituts médico-éducatifs) ont été accompagnées par les réalisatrices Tuba Gültekin et Silvia Lizardo pour réaliser un film collaboratif sur la thématique des héros et héroïnes du quotidien. Le projet sera reconduit pour l'année scolaire 2023-2024.

## 2° - Plan de financement prévisionnel 2023

L'Institut mène actuellement des travaux de rénovation dans la Villa Lumière qui imposent la fermeture du musée Lumière de février à septembre 2023, ce qui génère une baisse des recettes d'exploitation.

Recettes	Réalisé 2022 (en €)	Prévisionnel 2023 (en €)
subvention Centre national du cinéma (CNC)	1 203 000	1 203 000
subvention État - direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	9 900	9 900
subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	310 000	410 000
subvention Métropole	173 242	173 242
subvention Métropole classe culturelle numérique On tourne	10 000	10 000
subvention Ville de Lyon	700 000	700 000
subventions affectées	20 700	16 700
entrées cinéma	432 545	450 000
entrées musée	273 852	110 000
activités pédagogiques	89 404	65 000
locations et ventes de services	306 139	289 000
produits dérivés, boutique	201 159	160 000
recettes librairie	324 954	335 000
recettes galeries photos	12 872	34 000
édition, photos	39 442	50 000
films Lumière	112 968	120 000
production stockée (librairie)	42 347	7 000
mécénat, parrainage, etc.	377 609	513 000
reprise sur provisions et amortissements	593 295	230 000
produits financiers, produits exceptionnels.	130 557	217 941
perte		
<b>Total</b>	<b>5 363 985</b>	<b>5 103 783</b>

Dépenses	Réalisé 2022 (en €)	Prévisionnel 2023 (en €)
charges de personnel	2 040 415	2 059 660
achats (fluides, fournitures, etc.)	524 602	566 000

Dépenses	Réalisé 2022 (en €)	Prévisionnel 2023 (en €)
services extérieurs (restaurations films, locations immobilières, matériel maintenance, sous-traitance lieux du festival, etc.)	1 144 614	1 172 350
autres services extérieurs (intermédiaires, publicité, réceptions, etc.)	580 534	594 650
impôts et taxes	93 428	
autres charges de gestion courante (redevances, cotisations, etc.)	38 742	40 000
dotations aux amortissements et provisions	352 855	300 000
charges financières et exceptionnelles	270 760	39 663
bénéfice prévisionnel	318 035	331 460
<b>Total</b>	<b>5 363 985</b>	<b>5 103 783</b>

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer à l'Institut Lumière une subvention de fonctionnement d'un montant de 173 242 € pour l'année 2023.

Il est également proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel, dans le cadre du pilotage artistique de la classe culturelle numérique On tourne, concernant des classes de collèges et instituts médico-éducatifs de la Métropole.

#### **IV - Organisation du Festival Lumière et du MIFC**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1553 du 11 juillet 2022, la Métropole a attribué à l'Institut Lumière une subvention de 1 040 881 € pour l'organisation du Festival Lumière 2022 et une subvention de 4 300 € pour l'organisation du MIFC 2022.

##### **1° - Le Festival Lumière**

Créé par l'Institut Lumière en 2009, en partenariat étroit avec la Communauté urbaine de Lyon et avec le soutien de la Région AuRA, le festival Lumière vise à valoriser le cinéma de patrimoine auprès du grand public. Il attribue à chaque édition le prix Lumière à une personnalité vivante dont l'œuvre a marqué l'histoire du cinéma.

Pendant 9 jours, le festival se déploie à travers diverses actions :

- la programmation d'environ 180 films en 450 séances dont la majorité présentée par des professionnels du cinéma, des grandes séances et ciné-concerts, des rencontres avec des personnalités du cinéma, qui comptabilisent en moyenne 200 000 entrées au total,
- des actions dans plus de 20 communes de la Métropole : projections en salle, mais aussi ciné-concerts, expositions, ateliers pédagogiques,
- des dispositifs d'action culturelle : séances pédagogiques, ateliers scolaires, prix des lycéens, partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur (environ 6 500 élèves chaque année),
- des partenariats avec des associations socio-culturelles et des institutions à vocation sociale par des places offertes, mais aussi des préparations de séances en amont, des séances présentées par des invités dans des établissements pénitentiaires et en hôpital,
- des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle : participation à la quinzaine de l'intégration organisée par la Préfecture en intégrant des personnes dans les équipes de bénévoles (environ 800 bénévoles chaque année) et en leur proposant ensuite un stage dans les entreprises partenaires du festival,

- des engagements environnementaux : limitation et tri des déchets, véhicules électriques et promotion des transports en commun, reversement d'une part des recettes à des projets de reforestation, etc.,

- l'organisation d'actions complémentaires visant à renforcer la convivialité et la diffusion de la culture cinématographique : village du festival, salon du DVD, temps conviviaux, etc.

La 14<sup>ème</sup> édition du Festival Lumière s'est tenue du 15 au 23 octobre 2022. Le prix Lumière a été remis à Tim Burton, cinéaste à l'univers unique, à la fois gothique, fantastique et onirique.

La 15<sup>ème</sup> édition du festival Lumière se déroulera du 14 au 22 octobre 2023.

Après 2 éditions marquées par les contraintes sanitaires, le festival 2022 a renoué avec un public large et a été un véritable succès avec 180 000 festivaliers, 54 lieux de 22 communes de la Métropole impliqués, la présence de près de 1 000 personnalités du cinéma dont 117 intervenants, la participation de 6 900 scolaires, la mobilisation de 713 bénévoles, la création de près de 300 emplois et des relations avec plus de 300 fournisseurs régionaux.

À noter sur cette édition, une ouverture vers le public jeune, *via* un sondage auprès des moins de 26 ans, l'accréditation offerte, des opérations auprès des universités et grandes écoles, etc.

Les grands principes et actions des éditions précédentes seront reconduits pour la 15<sup>ème</sup> édition du festival.

## 2° - Le MIFC

Créé en 2013, le MIFC est le rendez-vous des professionnels du cinéma classique à l'échelle internationale, véritable incubateur ouvert à tous les professionnels du secteur du film de patrimoine (producteurs, distributeurs, exploitants, ayant-droits, restaurateurs, diffuseurs, etc.). Ce secteur étant en pleine expansion grâce à l'évolution des standards de conservation et au développement des supports de diffusion, le MIFC vise à faciliter les rencontres, créer des opportunités de collaboration, partager des expériences, apporter des contenus sur les grandes évolutions de la filière, les questions juridiques, techniques ou économiques des métiers du cinéma.

Il réunit, pendant 4 jours, de nombreux professionnels issus de plusieurs pays. La 10<sup>ème</sup> édition du MIFC s'est déroulée du 18 au 21 octobre 2022. Le grand témoin de cette édition était Gian Luca Farinelli, Directeur de la *cineteca* de Bologne.

Au total, 500 professionnels, issus de 33 pays (21 en 2021) se sont accrédités en 2022 représentant 212 sociétés dont 90 présentes pour la 1<sup>ère</sup> fois et ont participé aux 19 tables rondes de cette édition.

La 11<sup>ème</sup> édition du MIFC se déroulera du 17 au 20 octobre 2023.

## 3° - Plan de financement prévisionnel de l'édition 2023 du Festival et du MIFC

Recettes	Réalisé 2022 (en €)	Prévisionnel 2023 (en €)
subvention CNC	75 000	75 000
subvention Région AuRA	250 000	250 000
subvention Métropole	1 040 881	1 040 881
subvention Métropole MIFC	4 300	4 300
Département du Rhône	17 500	17 500
subventions affectées (société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique -SACEM-, société des auteurs et compositeurs dramatiques -SACD-)	4 800	20 000
Commission européenne (MIFC)	90 000	125 000

Recettes	Réalisé 2022 (en €)	Prévisionnel 2023 (en €)
billetterie	795 192	780 000
activités pédagogiques	700	2 000
mécénat, partenariats	1 901 929	1 796 000
locations, ventes de services	98 035	100 000
MIFC	40 612	41 000
produits dérivés, boutique	173 909	174 000
recettes expo, galeries	4 493	5 000
produits exceptionnels sur opérations de gestion	235	
déficit prévisionnel	143 707	586 419
<b>Total</b>	<b>4 641 293</b>	<b>5 017 100</b>

Dépenses	Réalisé 2022 (en €)	Prévisionnel 2023 (en €)
charges de personnel	1 175 571	1 271 340
achats	249 280	257 000
services extérieurs (aménagement locaux, locations diverses, etc.)	1 855 288	2 029 900
autres services extérieurs (édition, communication, réception, etc.)	1 282 750	1 397 860
redevances	39 062	45 000
dotation aux amortissements	39 085	14 000
charges financières et exceptionnelles	257	2 000
<b>Total</b>	<b>4 641 293</b>	<b>5 017 100</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer à l'Institut Lumière une subvention de 1 040 881 € pour l'organisation de la 15<sup>ème</sup> édition du Festival Lumière et une subvention de 4 300 € pour l'organisation de la 11<sup>ème</sup> édition du MIFC.

#### V - Travaux de rénovation des salles de cinéma de la Villa Lumière

La Villa Lumière, construite entre 1899 et 1902, est avec le hangar du Premier Film, une trace précieuse de l'implantation de la famille Lumière dans le quartier de Monplaisir. Elle est inscrite au titre des Monuments historiques depuis 1986.

Deux salles de cinéma sont aménagées dans le sous-sol de la Villa, l'une de 80 places et l'autre de 33. La Villa accueille, au rez-de-chaussée, le musée Lumière, consacrée à l'histoire du cinématographe et autres inventions des frères Lumière autour de l'image. À l'étage, est présentée l'histoire de la famille Lumière avec, notamment, une reconstitution de la chambre d'Antoine Lumière ou encore une frise chronologique qui retrace l'aventure familiale. Les bureaux de l'association ainsi que la bibliothèque sont situés dans les étages supérieurs, non accessibles au public.

## 1° - Le projet de réaménagement

Le projet a pour objet de rendre les 2 salles de cinéma de la Villa exploitables tout au long de l'année. Elles sont actuellement utilisées pendant le festival, pour les activités du service pédagogique et pour des locations privées. La programmation sera complémentaire à celle proposée au hangar du Premier Film. Elle permettra d'explorer une histoire permanente du cinéma et de présenter des films de patrimoine dans des salles offrant tout le confort et la qualité acoustique et visuelle attendus des spectateurs aujourd'hui. Au-delà d'être un écran pour les œuvres, ces nouvelles salles de cinéma permettront d'attirer et de fidéliser un nouveau public.

Les enjeux d'architecture et d'aménagement du projet sont :

- de rendre enfin accessibles aux personnes à mobilité réduite ces salles de cinéma et le musée,
- de rendre l'accès à ces salles indépendant de celui du musée et donc créer un accès direct depuis le jardin, permettant ainsi une circulation plus fluide des publics et une préservation du bâti,
- d'améliorer le confort des spectateurs en accentuant (salle 1) ou créant (salle 2) du gradinage,
- d'améliorer le confort thermique des spectateurs sans créer de nuisances sonores.

Ce projet de réhabilitation est conçu dans le respect du patrimoine existant et de son inscription aux monuments historiques, en lien avec l'Architecte des bâtiments de France et le service des monuments historiques.

## 2° - Calendrier et budget prévisionnel

Les travaux se dérouleront de février à septembre 2023, impliquant la fermeture du musée Lumière sur la période.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Charges (en € HT)		Produits (en €)	
gros œuvre, démolition, charpente	349 590	CNC	400 000
menuiserie, métallerie, plâtrerie	173 306	Région AuRA	60 000
revêtements intérieurs, peintures	108 921	Métropole	60 000
plomberie, électricité - chauffage, ventilation, climatisation et désenfumage (CVCD)	367 925	Ville de Lyon	60 000
systèmes de sécurité incendie (SSI), ascenseur, aménagements extérieurs, éclairage	106 000	emprunts bancaires	870 000
fauteuils, équipements cinéma, mobilier	139 920		
aléas	71 400		
honoraires	114 308		
assurance	18 630		
<b>Total HT</b>	<b>1 450 000</b>	<b>Total</b>	<b>1 450 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 60 000 € au profit de l'Institut Lumière pour les travaux de rénovation des salles de cinéma de la Villa Lumière ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution pour l'année 2023, de subventions de fonctionnement au profit de l'Institut Lumière d'un montant de :

- 173 242 € pour ses activités permanentes,
- 10 000 € pour le pilotage de la classe culturelle numérique On tourne,
- 1 040 881 € pour l'organisation de la 15<sup>ème</sup> édition du Festival Lumière,
- 4 300 € pour l'organisation de la 11<sup>ème</sup> édition du MIFC dans le cadre du Festival Lumière ;

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 60 000 € au profit de l'Institut Lumière pour les travaux de rénovation des salles de cinéma de la Villa Lumière,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et l'Institut Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** en résultant, soit 1 228 423 €, sera imputée :

- en fonctionnement : sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 :

. opération n° 0P33O4750A :	173 242 €,
. opération n° 0P33O3063A :	10 000 €,
. opération n° 0P33O5252 :	1 045 181 €;

- en investissement : sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 et suivants - chapitre 204 - opérations n° 0P33O7815 et n° 0P33O7816 à hauteur de 60 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 11 juillet 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-308413-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
---